

GUIDE  
D'INFORMATIONS  
POUR LES  
ASSISTANT(E)S  
MATERNEL(LE)S  
ET PARENTS.

## **1- Vous recherchez un(e)assistant(e) maternel(le) agréé pour accueillir votre enfant**

- Afin d'obtenir une liste des personnes agréées en activité sur la commune vous pouvez contacter l'Animatrice du Relais Assistant(e) Maternel(le) au **03.27.32.39.03**  
(En cas d'absence laisser un message en indiquant vos coordonnées sur le répondeur).
- Vous pouvez consulter le site : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) où vous trouverez les noms et coordonnées des A.M.A inscrit(e)s sur le site, ainsi que diverses informations concernant la profession d'A.M.A.

## **2 – Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e)**

Vous devez envoyer un courrier de demande de dossier d'agrément à :

Direction Générale Chargée de la Solidarité  
Pôle PMI Santé  
113, rue Lomprez  
59 300 VALENCIENNES  
Tél. : 03.59.73.23.00

Une fois que vous aurez reçu l'accusé de réception de votre dossier dûment rempli, vous bénéficierez d'une réunion d'information sur les conditions d'exercice (compétences requises, cadre professionnel...) et vous aurez ensuite la visite d'une puéricultrice des services de P.M.I qui s'assurera que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Lorsque vous aurez obtenu votre agrément (pour une durée de 5 ans renouvelable), vous devrez effectuer une formation (120 h dispensées en 2 modules de 60h + une formation aux gestes de premiers secours).

Vous pourrez être salarié(e) :

- D'un parent employeur (particulier employeur, cas le plus fréquent),
  - D'une crèche familiale,
  - D'une Maison d'Assistant(e) Maternel(le).

### **3- Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e)**

**Le texte général réglementant votre profession est :**

La Convention Collective Nationale des Assistants Maternels du Particulier Employeur.

Vous pouvez la consulter sur :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

[www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)

**Pour toute autre information sur le droit du travail :**

La **D**irection **R**égionale des **E**ntreprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mloi, Nord-Valenciennes :

Les Tertiales  
Rue Marc Le Francq  
Boîte Postale 487  
**59 321 Valenciennes**  
**Tél. :03.27.09.96.96**

<http://nord-pas-de-calais.direccte.gouv.fr/>

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h du Lundi au Vendredi.

**Vous recherchez des renseignements sur le contrat de travail :**

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

[www.casamape.fr](http://www.casamape.fr)

Vous pouvez également utiliser «Le guide de l'accueil du jeune enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) » disponible à l'UTPAS de St Amand-Les-Eaux :

**UTPAS**  
161, rue du faubourg de Tournai  
59230 Saint-Amand-les-Eaux  
**Tél. : 03.59.73.29.00**

- Ou le télécharger sur le site :

<http://lenord.fr>

Rubrique

Engagement Solidarité

L'Enfance et la Famille

Les modes d'accueil

**Vous êtes en arrêt maladie :**

**CPAM de Saint-Amand-les-Eaux**  
27, rue Louise de Bettignies  
**59230 Saint-Amand-les-Eaux**  
**Tél. : 3646**

**Validation des Acquis d'Expérience :**

En tant qu'A.M.A ayant exercé plusieurs années, vous pouvez obtenir votre CAP Petite Enfance par le biais de la VAE :

Pour tous renseignements :

GRETA (organisme de formation continue de l'éducation nationale) :  
[www.greta-npdc.fr/](http://www.greta-npdc.fr/) Tél. : 03.27.08.70.00

**En tant qu'A.M.A vous pouvez également bénéficier d'aides financières :**

- Prime à l'installation,
- Prêt à l'amélioration de l'habitat.

Renseignements : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) ou [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**N'hésitez pas à constater l'animatrice du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s** pour lui faire part de vos disponibilités au : **03.27.32.39.03** (laisser un message en indiquant vos coordonnées en cas d'absence).

Vous pouvez également vous inscrire sur le site : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) afin de vous faire connaître auprès des familles (document d'inscription disponible au R.AM).

## **4- Vous êtes employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)**

**Le texte général réglementant la profession d'A.M.A** est la Convention Collective Nationale des Assistants Maternels du Particulier Employeur.

Vous pouvez la consulter sur :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
[www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)  
[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)  
[www.casamape.fr](http://www.casamape.fr)

**Vous pouvez utiliser « Le guide de l'accueil du jeune enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) » disponible à l'UTPAS de St Amand-Les-Eaux pour établir un contrat de travail.**

**UTPAS**  
161, rue du faubourg de Tournai  
59230 Saint-Amand-les-Eaux  
**Tél. : 03.59.73.28.00**

Ou le télécharger sur le site

<http://lenord.fr>

Rubrique Engagement Solidarité  
L'Enfance et la Famille  
Les modes d'accueil

**Vous embauchez un(e) A.M.A, vous bénéficiez d'avantages financiers :**  
L'Allocation de libre choix de mode de garde (CMG)

Informations : CAF de Valenciennes  
29, place de la République  
**59 312 Valenciennes Cedex**

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) (téléchargement d'imprimés de demande d'allocation).

Des permanences CAF existent sur la commune. Renseignez-vous auprès de la Mairie :  
**03.27.22.48.00**

**Des fiches techniques sont disponibles sur le site :** [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr) afin de vous guider dans votre rôle d'employeur et de vous aider à déclarer, chaque mois, la rémunération de votre A.M.A (le centre national Pajemploi délivrera à votre A.M.A ses bulletins de salaire).

**Votre A.M.A est en arrêt maladie :**

**CPAM de Saint-Amand-les-Eaux**  
27, rue Louise de Bettignies  
**59230 Saint-Amand-les-Eaux**  
**Tél. : 3646**

**Concernant la protection sociale de votre A.M.A :**

**IRCEM Prévoyance**  
261, avenue des Nations Unies  
**59 672 ROUBAIX Cedex 1**  
**Tél. : 03.20.45.57.00**  
[www.ircem.fr](http://www.ircem.fr)

**En cours d'emploi, votre A.M.A a aussi accès à la formation professionnelle continue.**

Centre de recherches et d'études en formation et organisation : [www.crefo.fr](http://www.crefo.fr)

Organisme de formation [www.iperia.fr](http://www.iperia.fr)

**Pour toute autre information sur le droit du travail et en cas de litige**

La **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Nord-Valenciennes** :

Les Tertiales  
Rue Marc Le Francq  
Boîte Postale 487  
**59 321 Valenciennes**  
**Tél. :03.27.09.96.96**

<http://nord-pas-de-calais.direccte.gouv.fr/>

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h du Lundi au Vendredi.

**La fédération du Particulier Employeur** peut également vous aider  
**Fepem.fr Tel : 0825 07 64 64**

**Lorsque le contrat avec votre A.M.A prend fin**

À l'expiration ou à la rupture du contrat de travail, vous devez remettre à votre salariée une attestation employeur, indispensable à votre salariée pour qu'elle fasse valoir ses droits, ainsi qu'un écrit du solde de tous comptes et un certificat de travail.(Pôle emploi vous permet de remplir directement en ligne l'attestation employeur. Pour accéder à la saisie en ligne de ce document, vous devez préalablement créer votre espace en ligne sur pôle emploi. Pensez à vous munir de votre numéro employeur pajemploi, il commence par un Y).

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)